Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D44C-DE

SISARC
Isère et Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 16 JUIN 2026
18 PLACE DE LA MAIRIE 73390 CHAMOUX SUR GELON

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni le mardi 16 juin à 18h30, en séance publique, à la Mairie de CHAMOUX SUR GELON, sous la présidence de Annick CRESSENS, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

17 titulaires pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
DEPARTEMENT	Annick	CRESSENS	2 voix (+1)
DEPARTEMENT	Béatrice	SANTAIS	2 voix
DEPARTEMENT	Olivier	THEVENET	2 voix (+2)
ARLYSERE	Laurent	VERNAZ	1 voix
ARLYSERE	Christophe	METGE	1 voix
ARLYSERE	Bastien	LAVOINE	1 voix
ARLYSERE	Michel	CHOPARD-LALLIER	1 voix
ARLYSERE	Philippe	GUIRAND	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	BARBIER	1 voix (+1)
CŒUR DE SAVOIE	Serge	GUILLEMAT	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Isabelle	TESTARD	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Georges	COMMUNAL	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Christiane	FAVRE	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Jean-François	CLARAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Nicole	BOUVIER	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Alain	COMBAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Grégory	TISSEUR	1 voix (jusqu'à la délibération n°35.2026)

Délégués suppléants présents :

5 suppléants pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
ARLYSERE	Arnaud	MARCHI	1 voix
PORTE DE MAURIENNE	Delphine	DABURON	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Antonin	JULIEN	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Fabrice	VILLIERMET	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	MONIN	1 voix (à partir de la délibération n°36.2026, suite au départ de Mr TISSEUR)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D44C-DE

Délégués représentés :

6 délégués représentés pendant la séance.

Nom	*Collectivité d'origine*	*A donné pouvoir à*
Christiane BRUNET	DEPARTEMENT	Olivier THEVENET
Jean-Michel BLONDET	CŒUR DE SAVOIE	Éric BARBIER
Laurent PATUEL	ARLYSERE	Annick CRESSENS
Nom	***Collectivité d'origine***	***Suppléants les représentants***
Jean-Luc BENETTI	CŒUR DE SAVOIE	Antonin JULIEN
Luc OMELTCHENKO	ARLYSERE	Arnaud MARCHI
Nicolas ROCHE	PORTE DE MAURIENNE	Delphine DABURON

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 membres
TOTAL des voix	28 voix

Délégués excusés :

Mr Alain DEGROOTE, Mr Jean-Luc CREUX, Mr Philippe DUPRAZ, Mr Laurent GRILLET, Mr Jean-Pierre FAZZARI

Autres délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CŒUR DE SAVOIE	André	DAZY	-
CŒUR DE SAVOIE	Gilles	MONNET	-

Bastien LAVOINE a été désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D44C-DE

Conseil Syndical
du 16 juin 2026
Délibération n°44.2026

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc
en Combe de Savoie

Objet : ACHAT FONCIER RUISSEAU DE VERRENS

Rapporteur : Mme la Présidente

La propriétaire d'une parcelle située de 60m² située en rive droite du Verrens souhaite vendre celle-ci.

Cette parcelle est située sur le tronçon aménagé du ruisseau de Verrens, donc dans un secteur où le SISARC et les Communes de Frontenex & Tournon sont particulièrement vigilantes.

Il est intéressant pour le SISARC de disposer de la maitrise foncière dans ce secteur faisant l'objet d'une surveillance et de travaux d'entretien réguliers.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles sur la base d'un montant d'acquisition à 1€/m².

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***APPROUVE*** *le principe d'acquisitions foncière de la parcelle n°2126 située sur la Commune de Frontenex ;*
- ***APPROUVE*** *que la régularisation foncière puisse être effectuée par acquisition de la parcelle aux prix inscrit ci-avant et dans ce cas* ***ACCEPTE*** *que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative ;*
- ***S'ENGAGE*** *à prendre en charge les frais d'établissement des actes*
- ***DESIGNE*** *le Vice-Président* ***M THEVENET*** *en charge, de représenter le SISARC lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *D'une manière générale* ***AUTORISE*** *Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
La Présidente
Annick CRESSENS

Le Secrétaire de séance

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr